



"John Burcombe"
<aucourant@sympatico.ca>

2004-01-29 16:21

Pour : <ocpm@ville.montreal.qc.ca>,
cc :

Objet : Fw: OCPM Porte Ste-Marie, stationnement 28jan04

----- Original Message -----

From: [John Burcombe](mailto:John.Burcombe@sympatico.ca)

To: shdufour.ocpm@cum.qc.ca ; ocpm@ville.montreal.qc.ca

Cc: [PORLIER André](mailto:PORLIER.Andre@sympatico.ca)

Sent: Wednesday, January 28, 2004 2:48 PM

Subject: OCPM Porte Ste-Marie, stationnement 28jan04

Ci-joint, finalement, les informations sur le calcul des stationnements, reçu aujourd'hui, le 28janvier 2004.

Commentaire à suivre.

John Burcombe

Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec) H4C 1Y1

tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

----- Original Message -----

From: [John Burcombe](mailto:John.Burcombe@sympatico.ca)

To: shdufour.ocpm@cum.qc.ca ; ocpm@ville.montreal.qc.ca

Cc: [PORLIER André](mailto:PORLIER.Andre@sympatico.ca)

Sent: Friday, January 09, 2004 11:33 AM

Subject: OCPM Porte Ste-Marie, MAC 3e 9jan04

Mme Hamel-Dufour,

En bas et ci-joint la partie électronique de notre 3e soumission. La version papier suivra.

Par ailleurs, nous notons que le document 20 (Rectificatif de l'arrondissement) n'a pas l'apparence d'un document officiel puisque il ne porte ni source, ni date, ni signature. De plus, nous voulons remarquer que l'arrondissement n'ait pas répondu à nos demandes d'information.

John Burcombe

Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec) H4C 1Y1

tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Projet SAQ Porte Sainte-Marie

Questions et commentaires du

Mouvement Au Courant

3e soumission

Projet « 740 Bel-Air »

À l'arrondissement Sud-Ouest, dans le quadrilatère formé par les rues St-Antoine, Bel-Air, St-Jacques et Rose-de-Lima, sur un superficie de 10 000 m², Travaux Publics Canada (TPSGC) est en train de construire un bâtiment pour 4 ministères fédéraux. Vu que le terrain appartient au gouvernement canadien, ce bâtiment n'est pas tenu à respecter le zonage municipal. Cependant, TPSGC ont dû faire un « Examen préalable » en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* sur l'impact environnemental de la déconstruction et la reconstruction sur le site.

Les informations suivantes sont tirées majoritairement du rapport d'examen préalable[1].

« Ce projet [740 Bel-Air] servira d'exemple et de démonstration d'un réaménagement de type « bâtiment écologique » de la part du gouvernement fédéral. »

L'immeuble aura une superficie utilisable de 14 600 m², dont la moitié sera pour l'entreposage et la solde sera occupé par environ 300 travailleurs.

« La construction de 740 Bel-Air vise le niveau « Or » du système d'évaluation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) » tel que mentionné dans notre deuxième soumission du 11 décembre 2003.

Quelques points saillants de la conception du bâtiment sont:

- *« La moitié de la surface de toiture sera composé d'un toit végétal. »*
- *L'eau de pluie sera capté et « utilisée pour les toilettes (qui répondra à 25% des besoins) et pour l'irrigation du terrain ... ».*
- *Préchauffage solaire de l'air frais en hiver.*
- *Préchauffage solaire de l'eau chaude domestique.*
- *Réduction des gains solaires en été.*
- *Système géothermique pour le chauffage et la climatisation.*
- *« Des douches et stationnement pour cyclistes seront installés dans l'édifice. »*
- *Bacs de récupération et de compostage.*
- *Aucun stationnement pour les travailleurs. (Le site est environ 250 m de la station Métro Lionel-Groulx)*

LEED, complément d'information

Extrait du bulletin d'information « **esquisses** » de l'ordre des architectes du Québec, édition de septembre - octobre 2003[2]:

« La construction verte: à la vitesse grand V

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC], de même que la Société immobilière du Québec, vont bientôt exiger que la conception des nouveaux édifices gouvernementaux d'envergure réponde aux critères du programme de certification de bâtiments

écologiques LEED. Les professionnels n'auront d'autre choix que de se conformer aux attentes des donneurs d'ouvrage.

C'est dans ce contexte que le Conseil du bâtiment durable du Canada, une coalition multisectorielle formée de représentants de l'industrie du design et de la construction a vue le jour au début de l'année 2003 »

Stationnement, Porte-Ste-Marie

N'ayant pas eu de réponses à nos messages téléphoniques avant les fêtes, le courriel suivant fut envoyé le 29 décembre 2003:

----- Original Message -----

From: [John Burcombe](mailto:John.Burcombe@ville.montreal.qc.ca)

To: gbazinet@ville.montreal.qc.ca ; gdufort@ville.montreal.qc.ca ; argorroz@ville.montreal.qc.ca

Cc: shdufour.ocpm@cum.qc.ca ; [PORLIER André](mailto:PORLIER.Andre@ville.montreal.qc.ca)

Sent: Monday, December 29, 2003 5:59 PM

Subject: OCPM projet SAQ Porte Sainte-Marie

Le *Sommaire décisionnel* du Comité exécutif de la Ville en date du 17 septembre 2003 sur le projet Porte Sainte-Marie indique que le nombre de cases de stationnement permis est de 1464 (en vertu de la réglementation en vigueur).

Veillez fournir le calcul détaillé de ce chiffre avec les sources des données utilisées.

Nous cherchons toujours la source de ce chiffre obscure de 1464 afin de le commenter. Néanmoins, nous voulons souligné encore la distinction à faire entre les cases de stationnement pour résidents et ceux pour les non résidents.

Pour le résident, le case de stationnement et l'endroit où il gare son automobile quand il n'en a pas besoin. Pour le non résident - l'employé, le client, le visiteur - un case de stationnement est lui offert comme un convenance non essentiel qui l'encourage à voyager par automobile plutôt que par d'autres moyens. Il ne faut absolument pas mélanger ces deux types de stationnement.

John Burcombe
2004

9 janvier

[1] Pour plus de détails, voir des extraits imprimés du rapport en annexe

[2] <http://142.169.9.182/wmfichier/ESQ1403.pdf> page 14 (noter que la photo n'est pas liée au texte) et en format papier en annexe.



OCPM SAQ Porte Ste-Marie Stationnement 28jan

Projet Porte Sainte-Marie

Stationnement

Demande d'information soumise à l'arrondissement Ville-Marie par John Burcombe le 29 décembre 2003:

Le Sommaire décisionnel du Comité exécutif de la Ville en date du 17 septembre 2003 sur le projet Porte Sainte-Marie indique que le nombre de cases de stationnement permis est de **1464**.

Veillez fournir le calcul détaillé de ce chiffre avec les sources des données utilisées.

Réponse de Mme Anne-Rose Gorroz le 28 janvier 2004:

Voici les chiffres demandés* :

Nombre total d'appartements	: 922
soit X 1,5	= 1383 places de stationnement
Commerces et mail phase 1 sauf SAQ	: 109 500 pieds carrés
soit 10 172,55 m ² ÷ 100	= 102 places de stationnement
Commerces phase 2	: 91 735 pieds carrés
soit 8 522 m ² ÷ 100	= 85 places de stationnement

	1570

Donc le total devrait être 1570 et non 1464, qui omettait, par erreur, les 102 places des « Commerces et mail phase 1 sauf SAQ ». (La différence entre 1566 et 1570 tient à l'arrondissement des résultats au chiffre supérieur).

On note que les superficies du magasin et des bureaux de la SAQ de la phase 1, soit:

Magasin SAQ : 27 969 pieds carrés

Bureaux SAQ : 84 619 pieds carrés

ne sont pas pris en compte car le règlement (article 10) spécifie : «Un stationnement intérieur comportant un maximum de 400 unités desservant le bâtiment situé au coin de l'avenue De Lorimier et du boulevard René-Lévesque peut être aménagé.»

Donc le total permis pour le projet Porte Saint-Marie est de

1570 + 400 = **1970** places de stationnement.

* Information re-arrangée par John Burcombe et vérifiée par Mme Gorroz, Conseillère en aménagement, Arrondissement de Ville-Marie

John Burcombe
tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

28 janvier 2004